Championnat Individuel Jeunes de la Haute Garonne 2023
Golf de Téoula le 16 avril 2023

REGLES LOCALES SPECIFIQUES

En addition des « Règles Locales Permanentes 2022 » de la ffgolf (extrait du Vade-mecum et Règles de Golf applicables à partir de janvier 2019), les règles locales suivantes s'appliquent. Ces règles locales remplacent toutes les autres règles locales existantes.

HORS LIMITES - R 18.2

Le parking, le club-house et les infrastructures d'entrainement sont hors limites.

ZONES A PENALITE - R 17

Délimitées par des lignes ou des piquets jaunes ou rouges. En l'absence de ligne au sol, la lisière de ces zones à pénalité suit la rupture naturelle de la pente puis l'alignement des piquets.

Par définition, tout fossé non marqué et non piqueté est considéré comme une Zone à Pénalité Rouge. Sa lisière est définie par ses limites naturelles (rupture de pente)

Trou n°2, 4 et 13 : En option supplémentaire à la règle de la balle dans la zone à pénalité, le joueur peut utiliser la dropping zone située à l'avant des départs et signalée par des fanions bleus.

Trou n° 11 et 12 : la zone à pénalité située tout le long à droite du trou s'étend à l'infini.

CONDITIONS ANORMALES DU PARCOURS - R 16.1

- **Obstructions inamovibles :**
  - Tous les chemins quel que soit leur revêtement et leur prolongement.
  - Lorsque qu'une barrière d'ornement se situe en limite d'un chemin, ces deux obstructions inamovibles doivent être traitées comme une seule et même condition anormale du parcours.
  - Lorsqu'un arbre est tuteuré ou haubané : l'ensemble arbre + tuteur ou haubans + cuvette est une obstruction inamovible
- **Terrains en réparation :**
  - Les zones dénudées sur les greens
  - Toutes zones entourées de ligne blanche en pointillés
  - Les traces d'engins motorisés

ELEMENT PARTIE INTEGRANTE

Trou N°17 : Dans les limites du parcours, la route d'accès au parking

Rappel : En cas de doute quant à la procédure à suivre, si un arbitre n'est pas immédiatement disponible, le joueur peut jouer une 2eme balle en accord avec la Règle 20.1c(3)**. Le joueur doit alors rapporter les faits au recording avant de rendre sa carte de score sous peine de disqualification.**
Tous les joueurs de chaque groupe doivent impérativement se présenter ensemble au recording et ce, dès la fin du dernier trou (Règle 5.6).

Pénalité pour infraction à une règle locale : Pénalité Générale

Point d'eau : départ du trou n°1 et entre les trous n°9 et 10.

Accueil du golf : 05 61 91 98 80

Bureau du Tournoi : 06 77 11 64 32

Arbitre Serge CLAVEL : 06 52 47 58 31